



PROCÈS-VERBAL

AVRIL 2026

Le 30 mars 2026 à 19 h, réunion préparatoire à la séance ordinaire du conseil, le 7 avril 2026 à 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue à la salle du conseil située au 10

8, avenue Ouellet, le mardi 7^e jour d'avril 2026 à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS : Mesdames Aurélie Lapointe, Dominique Bernard et Valérie Boutin conseillères, Messieurs Mathieu Therrien, Michel Desjardins et Rémi Laprise, conseillers, sous la présidence de M. Bruno Gagné, maire.

Madame, Sonia Gagné directrice générale et greffière-trésorière, est présente.

EST ABSENT : aucun

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue, les présences, acceptation de la séance ordinaire ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Acceptation du procès-verbal du 2 mars 2026;
4. Première période de questions;
5. Correspondance :
 - Fermeture du service de garde ;
 - Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie;
 - Projet de mise en commun d'un service animalier dans le cadre du volet-coopération et gouvernance municipale du fond région et ruralité ;
 - Acceptation du non-renouvellement du bail pour le 385, principale;
 - Délégation des compétences dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air ;

- Présentation d'un projet dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

6. Rapports des employés et organismes ;

7. Demande de subvention (don);

- Album-souvenir commémoratif du 125e;
- Cercle des Fermières 90^e anniversaires;
- Festival des zombies;

8. Comptes;

9. Voirie;

Adjudication du contrat pour l'entretien des rues l'hiver pour 3 ans (2026-2027, 2027-2028, 2028-2029) et l'année optionnelle (2029-2030);

10. Discussions diverses :

- Entreprendre la démarche de gestion des actifs municipaux en eau;
- Adoption de la politique MADA;
- Budget de voirie, entretien régulière classe 1,2 et 3;
- Entente de passage et partage des responsabilités entre la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton et le parc Régionale des Appalaches;
- Autorisation de paiement;

11. Avis de motions et règlements;

12. Varia;

13. Période de questions;

14. Levée de la séance.

Résolution : 01-04-2026

Lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Mathieu Therrien, ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que déposé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 MARS 2026.

Une copie du procès-verbal du 2 mars 2026 a été remis à chaque membre du conseil municipal pour lecture, la directrice générale et greffière-trésorière en dépose une copie.

Résolution : 02-04-2026

Il est proposé par M. Michel Desjardins, ET RÉSOLU que le procès-verbal du 2 mars 2026 soit confirmé tel qu'il a été rédigé et déposé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Président ouvre la première période de questions au public.

5. CORRESPONDANCE

Résolution : 03-04-2026 (Acceptation de l'avis de fermeture du service de garde communautaire)

CONSIDÉRANT que le conseil municipal avait signé un bail le 20 mars 2025 relativement aux locaux utilisés par le service de garde communautaire;

CONSIDÉRANT l'avis de fermeture du service de garde communautaire reçu en date du 10 mars 2026;

CONSIDÉRANT l'importance du service de garde pour la communauté et les impacts de sa fermeture sur les familles;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Rémi Laprise ET RÉSOLU :

QUE le conseil prenne acte de l'avis de fermeture du service de garde communautaire;

QUE le conseil accepte la fermeture effective en date du 17 avril 2026;

QUE le conseil remercie les personnes impliquées dans la gestion et le fonctionnement du service pour leur engagement et leur contribution;

QUE le conseil explore, dans la mesure du possible, des solutions alternatives afin de répondre aux besoins des familles de la communauté.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

6. RAPPORTS DES EMPLOYÉS ET ORGANISMES

7. DEMANDE DE SUBVENTIONS (DONS)

Résolution : 04-04-2026 (Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie)

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

Il est proposé par Mme Valérie Boutin et résolu de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET

LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 05-04-2026 (Projet de mise en commun d'un service animalier dans le cadre du volet-coopération et gouvernance municipale du fond région et ruralité)

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU que les organismes municipaux de la MRC de Montmagny, de la MRC de L'Islet et de la MRC de Bellechasse désirent présenter un projet de mise en commun d'un service animalier dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité suivant la réalisation de l'étude de faisabilité présentée par la Ville de Montmagny;

ATTENDU que chacune des municipalités des trois MRC devra adopter une résolution d'engagement et la transmettre à la Ville de Montmagny afin de pouvoir bénéficier du projet;

Il est proposé par Mme Dominique Bernard **ET RÉSOLU** :

Que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton s'engage à participer au projet de mise en commun d'un service animalier dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;

Le conseil nomme la Ville de Montmagny, organisme responsable du projet et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

Le conseil désigne M. Bruno Gagné, maire et Sonia Gagné, directrice générale greffière-trésorière pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

De transmettre copie de la présente résolution à la greffière de la Ville de Montmagny. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 06-04-2026 (Acceptation du non-renouvellement du bail pour le 385, principale)

CONSIDÉRANT QU'UN bail a été conclu en 2021 concernant la maison située au 385, rue Principale ;

CONSIDÉRANT QUE le bail liant la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton (locateur) à la CDEMM (locataire) vient à échéance le 30 juin 2026;

CONSIDÉRANT QUE le locateur a été informé du non-renouvellement du bail dans les délais prévus par la loi ;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Aurélie Lapointe ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le locateur reconnaît avoir reçu un avis de non-renouvellement du bail conforme aux exigences légales ;
2. Le locateur accepte que le bail ne soit pas reconduit à son échéance;
3. La présente résolution constitue une entente finale quant au non-renouvellement du bail. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 07-04-2026 (Délégation des compétences en service incendie)

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les organismes municipaux de Berthier-sur-Mer, Lac Frontière, Montmagny, Notre-Dame-du-Rosaire, Sainte-Apolline-de-Patton, Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, Sainte-Lucie-de-Beauregard, Saint-Fabien-de-Panet, Saint-Just-de-Bretonnières, Sainte-Paul-de-Montminy, Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, St-François-de-la-Rivière-du-Sud et Cap St-Ignace désirent présenter un projet de mise en commun services incendie dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Valérie Boutin et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton s'engage à participer au projet de mise en commun services incendie dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;

Le conseil nomme la Ville de Montmagny, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

Le conseil désigne Mme Sonia Gagné, directrice générale & greffière-trésorière pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 08-04-2026 (Présentation d'un projet dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air)

QUE LA municipalité de Sainte-Apolline-de -Patton autorise la présentation du projet de refonte des bandes de la patinoire au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

QUE la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton désigne Mme Sonia Gagné directrice générale & greffière-trésorière comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Il est proposé par M. Mathieu Therrien et résolu que la municipalité Sainte-Apolline-de-Patton dépose un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 09-04-2026 (Commandite pour l'album souvenir du 125^e de Sainte-Apolline-de-Patton)

ATTENDU QUE l'organisation procède à la réalisation d'un album souvenir dans le cadre des célébrations de son 125^e anniversaire ;

ATTENDU QUE cet album vise à souligner l'histoire, les réalisations et la contribution de l'organisation à la communauté ;

ATTENDU QU'une opportunité de commandite a été proposée afin de soutenir financièrement la production de cet album ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton souhaite contribuer à titre de commanditaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU de verser une commandite du Plan OR au coût de 300\$ pour la réalisation de l'album souvenir du 125^e anniversaire. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 10-04-2026 (Commandite pour l'album souvenir du 125^e de Sainte-Apolline-de-Patton)

ATTENDU QUE le Cercle des Fermières de Ste-Apolline célébrera son 90^e anniversaire le 17 mai 2026 ;

ATTENDU QUE cet événement vise à souligner l'engagement et la contribution du Cercle à la communauté depuis sa fondation ;

ATTENDU QUE l'organisation souhaite solliciter l'appui afin d'assurer le succès de cette célébration ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Rémi Laprise ET RÉSOLU de verser une commandite de 175 \$ pour souligner les 90 ans du Cercle des Fermières de Ste-Apolline-de-Patton. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 11-04-2026 (Demande de commandite pour le Festival des zombies)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton, a reçu une demande de commandite pour le Festival des Zombies qui aura lieu à Saint-Paul-de-Montminy ;

CONSIDÉRANT QUE, 100 % des profits sont remis à la prévention du suicide ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Aurélie Lapointe ET RÉSOLU d'autoriser un don de 150.00 \$. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

8. COMPTES

La directrice générale, et greffière-trésorière certifiée, par la présente, que la municipalité a les crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil municipal.

Sonia Gagné

COMPTES

Résolution : 12-04-2026 (Comptes)

Il est proposé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU que les comptes ci-dessus, formant un total de 141 209.89\$, soient payés ainsi

que les salaires et que le Maire et la directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les chèques pour en faire le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

9. VOIRIE

10. DISCUSSIONS DIVERSES

Résolution : 13-04-2026 (Adjudication du contrat pour l'entretien des rues l'hiver pour 3 ans 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029 et l'année optionnelle 2029-2030)

ATTENDU QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres public pour l'entretien hivernal de ses rues, incluant la fourniture de la main-d'œuvre, de l'équipement, de l'outillage et des matériaux requis ;

ATTENDU QUE la Municipalité prévoyait, dans son appel d'offres, une seule option pour l'octroi du contrat soit une durée de trois ans (saisons 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029) avec une année optionnelle (2029-2030) à la discrétion de la municipalité;

ATTENDU QU'à la date d'ouverture des soumissions, soit le 27 mars 2026, à 11H 05 heures, deux soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres :

ATTENDU QU'après analyse, la Municipalité entend octroyer un contrat pour une durée de 3 ans (saisons 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029) avec une année optionnelle (2029-2030) à la discrétion de la municipalité;

ATTENDU QUE la soumission déposée par AMP Excavations Inc. est la plus basse soumission conforme présentée pour 3 ans avec l'année optionnelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Mathieu Therrien, **ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité octroie le contrat pour l'entretien hivernal des rues l'hiver sur son territoire pour une période de 3 ans (2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029) pour un montant total de 869 629.75 \$, excluant les taxes, suivant la soumission signée par ce dernier le 15 mars 2026 ;

QUE la municipalité se réserve le droit d'exercer ultérieurement son droit de prolongation pour une quatrième année tel que prévu au document d'appel d'offre;

QUE la Municipalité donne avis à AMP Excavations Inc., conformément aux documents d'appel d'offres (article 2.3), de fournir, dans les vingt (20) jours de l'adoption de la présente résolution, les documents suivants :

- Le cautionnement d'exécution au montant de 49 773.25 \$ (article 1.17.2) ;
- La preuve d'assurance responsabilité civile et une copie de la police (article 2.6) ;
- La preuve d'assurance automobile (article 2.7) ;
- Les noms et coordonnées (adresse, courriel, télécopieur) de la personne responsable de la bonne exécution du contrat et un numéro de téléphone permettant de la rejoindre en tout temps ;
- Le lieu où seront entreposés les abrasifs et le sel ;

- Le lieu où seront gardés les véhicules et équipements (article 3.2) ;
- La preuve de propriété ou d'usage exclusif des véhicules et équipements indiqués à la soumission (article 3.2.2) ;
- Une copie du certificat d'immatriculation desdits véhicules et équipements figurant ainsi qu'une preuve de leur inspection par la SAAQ (article 2.3) ;
- Une preuve de son enregistrement au registre des propriétaires exploitants de véhicules lourds (article 2.3) ;

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité à signer, au nom de cette dernière, le contrat à intervenir avec AMP Excavations Inc. dans la mesure où il fournit l'ensemble desdits documents. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 14-04-2026 (Engagement de la municipalité à élaborer un PGA-EAU)

CONSIDÉRANT QUE Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Municipalité et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

CONSIDÉRANT QUE la Démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs ;

CONSIDÉRANT QUE le PGA maximise l'efficacité des ressources humaine et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales ;

II EST PROPOSÉ PAR Mme Valérie Boutin RÉSOLU QUE

La municipalité s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;

La municipalité s'engage à transmettre, au Ministère au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier ;

Le Conseil municipal approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère. Adoptée à la majorité des conseillers.

Résolution : 15-04-2026 (Adoption et la mise en place du comité de suivi MADA)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton a réalisé la démarche MADA conformément aux engagements convenus dans le cadre du programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton accorde une grande importance à la qualité de vie des personnes aînées;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer le suivi et la mise en œuvre du plan d'action MADA;

Il est proposé par Mme Dominique Bernard et résolu QUE la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton adopte la politique à l'égard des personnes aînées et son plan d'action d'une durée de 4 ans.

La municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton procède à la création d'un comité de suivi sous la présidence de l'élu responsable des questions familiales et aînées (RQFA). Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 16-04-2026 (Budget de voirie, entretien régulière classe 1 et 2 et classe 3)

Il est proposé par Mme Aurélie Lapointe ET RÉSOLU qu'un budget de 75,000\$ soit réservé dans le budget 2026 des travaux d'entretien régulier pour les chemins de classe 1 et 2, et un montant de 45,000\$ pour l'entretien régulier des chemins de classe 3. Les travaux d'entretien à réaliser sont : le nivelage des routes, l'ajout de gravier, le creusage de fossés, le balayage des rues, etc. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 17-04-2026 (Entente de passage et partage des responsabilités entre la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton et le parc régional des Appalaches)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite favoriser l'accès au territoire et le développement des activités de plein air ;

CONSIDÉRANT QUE le Parc régional des Appalaches développe et entretient un réseau de sentiers récréotouristiques ;

CONSIDÉRANT QUE certains tronçons de sentiers nécessitent un droit de passage sur des terrains situés sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de définir clairement les responsabilités respectives des parties quant à l'aménagement, l'entretien, la sécurité et la gestion desdits sentiers, incluant passerelle et trottoirs de bois, aire de repos avec abris ouverts ainsi que portes d'arche et signalisation ;

CONSIDÉRANT QU'une entente formelle permet d'assurer une collaboration harmonieuse et de limiter les risques et responsabilités ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Desjardins ET RÉSOLU :

1. **D'autoriser la signature** d'une entente de passage avec le **Parc régional des Appalaches** pour l'utilisation de certains terrains aux fins d'aménagement et d'exploitation de sentiers;
2. **De désigner** M. Bruno Gagné, maire comme représentant autorisé de la municipalité pour signer ladite entente ;
3. **Que l'entente entre en vigueur** à la date de sa signature et demeure valide pour la durée convenue entre les parties ;

4. **Que copie de la présente résolution** soit transmise au **Parc régional des Appalaches**. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 18-04-2026 (Autorisation de paiement)

Il est proposé par Mme Aurélie Lapointe, ET RÉSOLU d'autoriser Mme Sonia Gagné, directrice générale et greffière-trésorière a effectué le paiement à Mme Julie-Pier Langlois, première-répondante, pour le numéro 25 au montant de 46.41 \$ pour formation. Adoptée à l'unanimité des conseillers. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Mme Dominique Bernard et M. Mathieu Therrien demandent de s'abstenir de voter pour cette prise de décision.

11. AVIS DE MOTIONS ET RÉGLEMENTS

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Président ouvre la seconde période de questions au public.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution : 19-04-2026 (Levée de la séance)

Il est 20 h 18. Il est proposé par M. Michel Desjardins, ET RÉSOLU de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Bruno Gagné, maire

Sonia Gagné, DG et Greffière-Trésorière

Je, Bruno Gagné, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
